



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 128 de la liste préliminaire\*

### Plan des conférences

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Dans sa résolution 59/265, intitulée « Plan des conférences », l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui rendre compte de l'utilisation des services et installations de conférence, des questions relatives à la documentation et aux publications, des questions relatives à la traduction et à l'interprétation et de l'utilisation de la technologie de l'information. Comme l'Assemblée générale l'y a invité dans cette résolution, le Secrétaire général présente un seul rapport sur l'ensemble de ces questions au lieu d'y consacrer plusieurs documents.

---

\* A/60/50 et Corr.1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	4
II. Calendrier des conférences et réunions . . . . .	2–40	4
A. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2006-2007 . . . . .	2	4
B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence . . . . .	3–37	4
1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et consultations et correspondance avec ces organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition . . . . .	3–16	4
a) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU . . . . .	3–15	4
b) Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition . . . . .	16	7
2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres . . . . .	17–30	7
3. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence . . . . .	31–37	11
a) Office des Nations Unies à Nairobi . . . . .	31–33	11
b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique . . . . .	34–37	12
C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale . . . . .	38–40	13
III. Questions relatives à la documentation et aux publications . . . . .	41–62	13
A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents . . . . .	41–42	13
B. Respect des règles fixant le nombre maximum de pages des documents . . . . .	43–46	14
C. Distribution simultanée de documents . . . . .	47	15
D. Comptes rendus analytiques de séances . . . . .	48–59	15
1. Réduire le nombre d'organes autorisés à faire établir des comptes rendus analytiques . . . . .	49	15
2. Centraliser l'établissement des comptes rendus analytiques au Service anglais de traduction . . . . .	50–54	15
3. Établir des comptes rendus analytiques plus courts . . . . .	55	16
4. Remplacer la version sur papier par des enregistrements numériques ou par des versions électroniques . . . . .	56	16
5. Fixer un calendrier pour la publication des comptes rendus analytiques . . . . .	57–59	17
E. Normes de production . . . . .	60–62	17
IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation . . . . .	63–71	18
A. Postes des services linguistiques . . . . .	63–66	18

---

B.	Réunions d'information.....	67-68	19
C.	Taux d'autorévision.....	69-71	20
V.	Technologies de l'information.....	72-74	20
Annexes			
I.	Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU.....		22
II.	Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation.....		41
III.	Demandes d'organisation de réunions pendant la soixantième session de l'Assemblée générale.....		47

## **I. Introduction**

1. À sa session d'organisation, le 23 mars 2005, le Comité des conférences a adopté l'ordre du jour de ses travaux, qui a été publié sous la cote A/AC.172/2005/1. Le Comité a décidé que la plupart des questions figurant à son ordre du jour seraient traitées dans deux rapports, l'un consacré à la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et l'autre renfermant des statistiques et des analyses se rapportant aux divers sujets qui relèvent du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences ». Le présent rapport, qui a été établi en application de cette directive, porte sur les sujets concernant le plan des conférences. Afin de rationaliser encore la procédure d'établissement de rapports et de faciliter l'examen de toutes les questions se rapportant à ce point de l'ordre du jour, il est prévu de soumettre à l'examen de la soixante et unième session de l'Assemblée générale un seul rapport qui comprendra également les questions relatives à la réforme du Département.

## **II. Calendrier des conférences et réunions**

### **A. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2006-2007**

2. Le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2006-2007 sera publié dans un additif au présent rapport.

### **B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence**

#### **1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et consultations et correspondance avec ces organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition**

##### **a) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU**

3. L'annexe I du présent rapport contient des statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2004, établies selon la méthode approuvée par le Comité des conférences à sa 348<sup>e</sup> séance, le 18 mai 1993. On trouvera au début de l'annexe l'explication des têtes de colonne du tableau qui y figure. Ces statistiques comprennent les indices de conformité et de disponibilité qui, pour les organes ayant leur siège à New York, Genève, Vienne et Nairobi, illustrent respectivement la proportion de documents de présession parus dans les délais et la manière dont la publication de ces documents s'est échelonnée.

4. Le temps consacré à des réunions informelles ou à des consultations qui ont lieu avant le début ou après la clôture d'une séance officiellement programmée ou à la place de cette séance n'entre pas dans le calcul du temps de réunion perdu, à condition que ces réunions ou consultations utilisent les mêmes services que la séance programmée et que le Secrétariat ait été averti de leur tenue.

### Analyse des statistiques

5. Les taux d'utilisation des services de conférence relevés pour les différents organes considérés figurent dans le tableau de l'annexe I. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, ce tableau comprend également des statistiques sur les réaffectations de services au profit d'organes apparentés et non apparentés à l'organe à l'origine d'annulations.

6. Auparavant, en cas d'annulation de séance, la réaffectation des services prévus pour l'organe considéré était portée au crédit de cet organe (colonne E du tableau), que l'organe bénéficiaire de la réaffectation soit ou non apparenté au premier. Pour 2004, les catégories d'utilisation des services sont les mêmes qu'auparavant, avec une nouvelle colonne (\*) qui sert à indiquer le nombre des réaffectations au profit d'organes apparentés. Le chiffre porté dans la colonne (\*\*) est le taux d'utilisation obtenu en ne comptabilisant que les réaffectations de services au profit d'organes apparentés. En cas d'annulation par un organe qui n'aurait pas d'organes apparentés, la mention « S/O » apparaîtrait dans cette colonne. La raison pour laquelle une telle distinction est faite est que la réaffectation de services au profit d'un organe apparenté par celui qui y a renoncé peut procéder d'une décision programmée et motivée par des considérations fonctionnelles, tandis que la réaffectation de services au profit d'un organe non apparenté relève d'une décision de gestion qui appartient aux services de conférence et non à l'organe qui renonce à utiliser les services prévus. Cette décision est aussi prise compte tenu des autres demandes de services de séance, considération qui échappe à l'organe dont une réunion a été annulée.

7. Pour 2004, le taux global d'utilisation s'établit à 83 %. Ce chiffre a été obtenu en additionnant les données figurant dans les six colonnes pour tous les organes et les quatre centres de conférences considérés et en traitant ces totaux comme s'ils se rapportaient à un seul organe, soit :

Centre de conférence	Nombre de réunions						F (nombre de * minutes perdues)	2002 TU	2003 TU	2004 TU	**
	A (programmées)	B (additionnelles)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation de services)						
New York	1 191	56	201	1 041	97	12	28 515	68	70	79	72
Genève	548	11	13	546	–	–	6 680	87	89	91	91
Vienne	152	–	1	151	–	–	2 640	85	86	90	90
Nairobi	20	–	–	20	–	–	85	100	95	98	98
<b>Total</b>	<b>1 911</b>	<b>67</b>	<b>215</b>	<b>1 758</b>	<b>97</b>	<b>12</b>	<b>37 920</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>83</b>	<b>79</b>

\* Réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

\*\* Taux d'utilisation calculé en ne déduisant du nombre de séances annulées que les réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

8. Le taux d'utilisation pour 2004 (83 %) est supérieur de six points à celui relevé pour 2003 et de huit points à celui de 2002 et dépasse la norme pour la première fois depuis 2000. L'amélioration constatée l'a été pour tous les centres de conférences mais a été particulièrement sensible (9 %) à New York, où le nombre d'annulations et le temps perdu du fait de séances commençant plus tard ou se terminant plus tôt que prévu ont fortement diminué.

9. Pour faciliter les comparaisons, le tableau ci-après indique, pour la période 2002-2004, la distribution des sessions des organes compris dans l'échantillon en fonction des taux d'utilisation.

<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
0-19	1	1	–
20-29	–	–	1
30-39	1	–	–
40-49	3	–	1
50-59	4	9	1
60-69	8	6	4
70-79	14	13	16
80-100	39	41	47
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>

10. La norme correspondant à un taux d'utilisation de 80 % a été atteinte ou dépassée en 2004 pour 67 % des sessions des organes compris dans l'échantillon, contre 59 % en 2003 et 56 % en 2002.

11. Le tableau ci-après indique, pour 2004, la distribution des sessions des organes compris dans l'échantillon en fonction du ratio des séances :

<i>Ratio des séances (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>
10-19 .....	–
20-29 .....	–
30-39 .....	–
40-49 .....	–
50-59 .....	4
60-69 .....	2
70-79 .....	3
80-89 .....	11
90-100+ .....	50
<b>Total .....</b>	<b>70</b>

12. Il ressort du tableau qu'en 2004, le ratio des séances a été égal ou supérieur à 80 % pour 87 % des sessions des organes inclus dans l'échantillon.

13. Le tableau ci-après indique, toujours pour 2004, la distribution des sessions des organes considérés en fonction de l'indice de fiabilité de la planification.

<i>Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>
0-39 .....	1
40-49 .....	1
50-59 .....	4
60-69 .....	5
70-79 .....	5
80-89 .....	12
90-100 .....	42
<b>Total .....</b>	<b>70</b>

14. Ainsi, en 2004, l'indice de fiabilité de la planification a atteint ou dépassé 80 % pour 77 % des sessions des organes compris dans l'échantillon.

### **Conclusion**

15. **Le taux global d'utilisation et le nombre de sessions pour lesquelles la norme a été dépassée ont régulièrement augmenté ces dernières années, le ratio des séances et l'indice de fiabilité enregistrant également une amélioration. S'il est vrai qu'il faudra disposer de données sur des périodes plus longues pour pouvoir mener une analyse plus approfondie, les statistiques font apparaître que la participation plus systématique des secrétariats et des bureaux au processus de planification et de programmation effective des sessions et les efforts sérieux que ceux-ci ont déployés pour utiliser plus rationnellement les ressources qui leur étaient allouées ont contribué à ces bons résultats.**

#### **b) Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition**

16. En vue d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence et en application des paragraphes 2 et 3 de la section II.A de la résolution 59/265 de l'Assemblée générale, des consultations sont en cours entre les responsables de la gestion des conférences et des services techniques de secrétariat et les organes qui sous-utilisent fréquemment les services mis à leur disposition. Ces consultations sont consacrées à la manière dont ces organes ont, dans le passé, effectivement utilisé les services mis à leur disposition, à la durée et au nombre des sessions et aux services affectés. Les ajustements relatifs aux services effectivement fournis, et non à ceux auxquels ils ont droit, sont examinés et mis en œuvre avec le consentement des organes concernés. Le Président du Comité des conférences, avec le concours des responsables de la gestion des conférences et la collaboration du secrétariat qui fournit les services techniques, a examiné avec les présidents des organes dont le taux d'utilisation des services mis à leur disposition est constamment inférieur à la norme les moyens d'y remédier.

#### **2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres**

17. Des installations et services d'interprétation sont fournis, conformément à la pratique établie, pour des réunions de groupes régionaux et d'autres groupes

importants d'États Membres qui en font ponctuellement la demande. Ces demandes sont satisfaites dans la mesure des disponibilités, par réaffectation de services non utilisés par des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, essentiellement du fait de l'annulation de réunions. Au paragraphe 19 de la section II.A de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de revoir la pratique établie en ce qui concerne la prestation de services d'interprétation lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres tenues au Siège et dans d'autres lieux d'affectation, en vue de fournir davantage de services d'interprétation à ces réunions.

18. Les statistiques, ventilées par groupe, qui figurent à l'annexe II du présent rapport et les analyses ci-après portent sur les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres tenues dans les quatre centres de conférences.

### **Analyse des statistiques**

19. À New York, les 865 demandes de réunion sans services d'interprétation présentées pendant la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 avril 2005 ont toutes été satisfaites. Sur les 206 demandes de prestation de services d'interprétation, 164, soit 80 %, ont été satisfaites.

20. À Genève, les 44 demandes de réunion avec services d'interprétation et les 398 demandes de réunion sans services d'interprétation présentées durant la même période ont toutes été satisfaites. À Vienne, les 394 demandes portant uniquement sur la mise à disposition de salles ont aussi toutes été satisfaites. Aucune demande de prestation de services d'interprétation pour des réunions de groupes régionaux ou autres groupes importants d'États Membres n'a été présentée durant la période considérée. À Nairobi, les 297 demandes de réunion sans services d'interprétation et les 28 demandes de prestation de services d'interprétation ont toutes été satisfaites.

21. On trouvera à l'annexe II des statistiques ventilées par groupe pour les quatre centres de conférences. Afin d'uniformiser la présentation des données statistiques, l'annexe contient, outre les données relatives à la période du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 avril 2005, des données portant sur l'année civile 2004. À l'avenir, les statistiques figurant dans les rapports seront présentées sur la base de l'année civile, afin d'assurer la cohérence avec les rapports budgétaires et ceux du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation.

### **Pratique actuelle**

#### **Nairobi**

22. Au stade de la planification, jusqu'à deux mois avant la tenue d'une réunion, le programme de réunions est passé en revue avec les clients, qui désignent les groupes régionaux devant bénéficier de services d'interprétation. Les demandes de salles de réunion sans services d'interprétation ne posent pas de problème. À partir du programme des réunions, les services de conférence peuvent déterminer s'il sera possible de satisfaire les demandes en utilisant les services disponibles qui ne sont pas utilisés par les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences. Étant donné que, d'une façon générale, les réunions des groupes régionaux ne durent pas plus d'une heure et demie et n'utilisent que deux ou trois langues, il est habituellement possible de satisfaire certaines de ces demandes. Les

annulations de séances permettent en outre de satisfaire d'autres demandes de services d'interprétation émanant de groupes régionaux. Toutefois, si le client (le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) estime qu'il est impératif de fournir des services à tel ou tel groupe régional et qu'il n'est pas possible d'y pourvoir de la façon susmentionnée, il peut demander que les services fournis au groupe régional apparenté soient assurés moyennant remboursement. Ces services sont alors financés directement au moyen des ressources extrabudgétaires du client et ne sont donc pas imputés sur le budget des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ces clients ont en effet la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires, par exemple en contactant directement des donateurs auxquels ils demandent de financer les services dont ces groupes régionaux ont besoin.

### **Vienne**

23. La pratique a déjà été décrite dans le document A/58/194. Compte tenu de la brièveté des sessions des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier (ainsi, la Commission des stupéfiants ne s'est réunie que pendant cinq jours), tous les groupes régionaux veulent se réunir en même temps pour examiner les questions urgentes. Disposant d'une seule équipe d'interprètes, les services de conférence ne sont pas en mesure de fournir des services d'interprétation aux groupes régionaux. Tous les organes qui se réunissent à Vienne sont conscients de la situation et ne demandent donc généralement pas de tels services. En outre, la plupart des salles de réunions utilisées par les groupes régionaux ne sont pas équipées de cabines d'interprètes.

24. En ce qui concerne l'amélioration des installations, les petites salles de réunions seront équipées de certaines installations d'interprétation dans le nouveau bâtiment des conférences, qui devrait être achevé au printemps 2008. Il est aussi envisagé d'équiper les salles qui ne le sont pas encore dans le bâtiment existant lors de sa rénovation, qui devrait être achevée en 2011. Toutefois, le faible nombre d'interprètes disponible sera toujours un obstacle à la prestation de services aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres.

### **Genève**

25. Dans quelques cas, les groupes régionaux de certains des principaux organes qui tiennent leurs sessions à Genève, comme la Commission des droits de l'homme ou le Conseil économique et social, se réunissent de 9 heures à 10 heures, sans bénéficier de services d'interprétation. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre des annulations pour réaffecter des services d'interprétation à ces groupes.

26. Conformément à la pratique consistant à fournir des services d'interprétation à certains groupes régionaux et autres groupes d'États Membres, les services de conférence analysent le volume de travail des réunions inscrites au calendrier et examinent la possibilité de fournir à ces groupes des services d'interprétation par réaffectation de ressources existantes dès qu'ils sont saisis d'une demande émanant de la personne compétente du secrétariat fonctionnel de ces groupes (dans certains cas, deux semaines avant leur réunion). À cette occasion, les services de conférence peuvent proposer d'autres dates que celles demandées, et les deux parties parviennent souvent à un accord. Cette solution permet parfois aux services de conférence de confirmer à l'avance qu'ils pourront fournir les services requis.

## **New York**

27. La pratique relative à la prestation de services aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres n'a guère changé. Toutefois, un élément nouveau a été introduit, le système de gestion en ligne des réunions (e-Meets), et les clients ont commencé à présenter leurs demandes de services par voie électronique au milieu de la période à l'examen. Les groupes régionaux adressent donc leurs demandes électroniquement, celles-ci sont traitées par e-Meets et une confirmation leur est adressée par courrier électronique; les rapports statistiques sont également produits automatiquement par le système. Les réunions bénéficiant de services et les demandes rejetées sont maintenant enregistrées de façon objective. Ainsi, la question de savoir si les demandes ont été enregistrées convenablement ou non, qui était fréquemment posée, n'a plus lieu d'être. La diminution du pourcentage de demandes satisfaites n'est pas imputable à l'enregistrement plus fiable des demandes par e-Meets dans la mesure où le nombre total de demandes a également diminué. On peut toutefois dire que le nouvel outil, e-Meets, facilite la présentation des demandes de locaux et de services, ce qui est un progrès en soi.

28. Une autre amélioration devrait découler des directives que reçoivent les secrétaires des comités et commissions et selon lesquelles ceux-ci doivent avoir à l'esprit les besoins des groupes régionaux, voire intégrer ces besoins, lorsqu'ils organisent les travaux de l'organe concerné. Les organes qui n'utilisent habituellement pas tout le temps de réunion qui leur est alloué peuvent prévoir à l'avance, ou décider au coup par coup, de réaffecter le temps inutilisé d'une séance ou d'une session à des groupes régionaux apparentés. On considère alors qu'il s'agit de la réaffectation de services au profit d'un organe apparenté et les ressources correspondantes sont portées au crédit de l'organe à l'origine de l'annulation dans les statistiques dudit organe. Une telle pratique doit permettre d'améliorer à la fois l'utilisation des ressources et les statistiques d'utilisation de l'organe concerné.

## **Conclusion**

**29. Au cours de la période 2004-2005 couverte par le présent rapport, le nombre de réunions pour lesquelles des demandes de services de séance sans interprétation ont pu être satisfaites a fortement augmenté (29 %). Ce taux révèle une augmentation sensible des demandes de services faites par les États Membres à Genève, Nairobi et Vienne, et surtout à New York, qui a continué de recevoir le plus grand nombre de demandes. Compte tenu du programme de réunions constamment chargé et intense des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et auxquels le Secrétariat doit fournir des services en utilisant les ressources limitées dont il dispose et en demandant au personnel linguistique de produire toujours plus, il est vraisemblable que les services pouvant être offerts aux groupes régionaux et autres grands groupes resteront modestes. Le pourcentage de réunions tenues par les groupes régionaux et autres grands groupes qui ont bénéficié de services d'interprétation au cours de la période 2004-2005 a diminué en termes relatifs, passant de 90 % en 2003-2004 à 85 %, et a chuté de 7 % par rapport à 2002-2003. En outre, en valeur absolue, le nombre total de réunions ayant bénéficié de services d'interprétation a été inférieur de 20 % à celui de 2003-2004, mais de seulement 12 % à celui de 2002-2003.**

**30. L'introduction du système e-Meets pour la présentation des demandes de services de conférence permet d'améliorer la qualité des services fournis aux**

États Membres. Toutefois, il est beaucoup plus difficile d'accroître la quantité de réunions bénéficiant de services d'interprétation. Le volume de travail constamment élevé qui découle des sessions des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier (réunions officielles) et l'insuffisance du nombre de salles de réunion disponibles dans certains des centres de conférence laissent peu de marge de manœuvre s'agissant d'assurer le service d'autres réunions (non inscrites au calendrier). Les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes ne font pas exception à la règle. À moins que des ressources soient spécialement affectées à ces réunions, toute amélioration dans ce domaine dépendra de la souplesse dont les États Membres sauront faire preuve concernant les dates des réunions. Un autre facteur susceptible d'améliorer la disponibilité des services pourrait consister à intégrer les besoins des groupes régionaux et autres grands groupes lors de l'organisation des travaux des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, et de « partager » le temps de réunion avec eux dans le cadre de réaffectations au profit d'organes apparentés. Une telle pratique, qui est préconisée par les responsables de la planification des réunions et suivie par certains organes, correspond bien au mode de fonctionnement de nombreux organes intergouvernementaux.

### **3. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence**

#### **a) Office des Nations Unies à Nairobi**

31. Au paragraphe 5 de la section II.A de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale s'est félicitée des efforts qui sont faits pour améliorer le taux d'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi; au paragraphe 6, elle a demandé à nouveau au Secrétaire général d'intensifier encore la campagne de promotion menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour favoriser la tenue d'un plus grand nombre de réunions dans ses locaux.

32. L'Office des Nations Unies à Nairobi a réussi à attirer davantage de réunions dans son centre de conférences ces dernières années, notamment de grandes conférences comme le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines et une réunion du Conseil de sécurité en novembre 2004. Cette amélioration du taux d'utilisation est le résultat de l'intensification de la campagne de promotion. Tout d'abord, grâce à une rationalisation accrue, à des gains d'efficacité et à un plus grand souci du client, il a été possible de réduire le coût des services de conférence. La Division des services de conférence de l'Office, qui applique un système de facturation des services aux utilisateurs et se fait rembourser les services fournis aux clients extrabudgétaires, a pu ainsi réduire le coût de ses services, ce qu'ont beaucoup apprécié les 70 bureaux des fonds, programmes et institutions des Nations Unies qui ont recours aux services fournis par l'Office à Nairobi ou à partir de Nairobi. Par ailleurs, la Division des services de conférence a mis au point et largement diffusé un manuel des services, des brochures et un livret d'accueil pour tenir ses clients informés des services qu'elle offre. Elle a en outre mis en service un site Web afin d'accroître sa visibilité et ses services aux clients.

33. En étroite collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à New York, la Division a présenté une offre, qui a été acceptée, en vue d'accueillir la Réunion interorganisations de 2005 concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP). Celle-ci a rassemblé à Nairobi tous les responsables des services de conférence du système des Nations Unies et les autres organisateurs de grandes conférences et de réunions des

principales organisations internationales, contribuant encore à la promotion des installations et services de l'Office. Le site Web de IAMLADP donne un autre exemple des efforts déployés pour promouvoir Nairobi en tant que centre de conférences. En outre, la Division des services de conférence a intensifié ses efforts en vue de devenir un prestataire de services de premier plan dans la région et offre maintenant tout une gamme de services au Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha, à l'Opération des Nations Unies au Burundi à Bujumbura, et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba. Enfin, en collaboration avec d'autres bureaux de l'Office, la Division a conçu une nouvelle image de l'Office dans son ensemble et participé à l'élaboration de documents dans le domaine des relations publiques, dont une monographie de l'Office et une publication intitulée « Bienvenue au Kenya », afin de faire mieux connaître les services que l'Office offre à ses clients. Grâce à ces efforts, le taux d'utilisation du centre de conférences de l'Office a augmenté de 28 % au cours de l'exercice biennal 2003-2004 par rapport à l'exercice biennal précédent.

**b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique**

34. Aux paragraphes 11 à 13 de la section II.A de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a noté les améliorations et s'est félicitée des mesures qui ont été prises pour utiliser davantage et plus efficacement les services et installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a prié le Secrétaire général de continuer d'étudier toutes formules susceptibles de permettre d'accroître encore l'utilisation du centre de conférences et l'a engagé à poursuivre sa campagne de promotion. L'Assemblée a par ailleurs prié le Secrétaire général de veiller à ce que le centre de conférences crée et développe des liens avec d'autres centres et organes, mette en place et utilise un système intégré de gestion des conférences, envisage de faire appel, si nécessaire, à d'autres technologies modernes, en vue de faire preuve de plus d'efficacité dans la prestation des services.

35. Une augmentation sensible des activités du centre de conférence a été enregistrée au cours des deux dernières années, avec quelques 500 manifestations en 2004 contre 446 en 2003, et plus de 90 000 délégués/jour enregistrés en 2004 contre 81 898 en 2003.

36. En 2003, la CEA a adopté un système intégré de gestion des conférences, qui est actuellement mis à niveau en vue d'accroître encore l'efficacité des services de conférence. Dans le même esprit et aux fins de recenser les meilleures pratiques utilisées dans des centres de conférence analogues du système des Nations Unies, deux fonctionnaires des services de conférence de la CEA ont été chargés, en novembre 2004, d'une mission d'enquête auprès de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, à l'issue de laquelle ils ont formulé d'importantes propositions en vue d'améliorer la structure organisationnelle et le fonctionnement du centre de conférences d'Addis-Abeba.

37. Toutefois, pour des raisons de sécurité et conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège, de nouvelles directives prévoyant un contrôle plus strict de l'accès des tiers dans les bâtiments et des restrictions visant l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies à des fins commerciales ont été publiées. L'application rigoureuse de ces directives a contraint la CEA à restreindre l'utilisation de son centre de conférences aux organisations de la famille des Nations unies, aux représentations diplomatiques accréditées à Addis-Abeba, à

l'Union africaine, aux organisations non gouvernementales internationales reconnues et au Gouvernement éthiopien.

### **C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**

38. Au paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant ses sessions ordinaires, sauf avec son assentiment exprès.

39. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. Il est d'usage que les demandes soient soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée.

40. Les demandes de dérogation déjà reçues d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant la soixantième session de l'Assemblée sont reproduites à l'annexe III du présent rapport, où figurent aussi les informations statistiques pertinentes. Les demandes reçues après la soumission du présent rapport feront l'objet d'un additif.

## **III. Questions relatives à la documentation et aux publications**

### **A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents**

41. En ce qui concerne le mode de distribution des documents, l'Assemblée générale, au paragraphe 10 de la section III de sa résolution 58/250, a prié instamment le Secrétaire général d'informer sans tarder les États Membres de l'issue des consultations engagées avec les universités, bibliothèques dépositaires et autres institutions. Au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 59/265, l'Assemblée a demandé instamment au Secrétaire général de poursuivre les consultations sur le sujet, l'idée étant d'envisager de généraliser la distribution électronique de la documentation tout en continuant d'en assurer la distribution sur papier selon que de besoin, et de lui rendre compte à cet égard par l'intermédiaire du Comité des conférences.

42. Les consultations menées fin 2004 par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld sous la forme d'enquêtes auprès des universités, bibliothèques dépositaires et autres institutions montrent que celles-ci hésitent toujours à renoncer, ne serait-ce que partiellement, aux documents sur papier. Nombre de ces institutions font valoir les limites de leur capacité technologique s'agissant de communiquer des documents en ligne aux utilisateurs, bien que quelques clients aient commencé à passer, en partie ou en totalité, à l'accès en ligne aux documents électroniques. Cette tendance devrait se poursuivre, mais il semble bien que le passage de la distribution sur papier à la distribution électronique des documents soit progressif plutôt qu'accélééré.

## **B. Respect des règles fixant le nombre maximum de pages des documents**

43. Au paragraphe 4 de la section III de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a constaté que la limitation de la longueur des documents n'est pas toujours respectée (voir A/59/159, par. 36 à 46) et que les rapports n'émanant pas du Secrétariat représentent l'essentiel de la documentation publiée, et a prié le Secrétaire général d'encourager le respect des directives énoncées en la matière au paragraphe 15 de sa résolution 53/208 B, dans la mesure du possible, et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences.

44. En 2004, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a commencé à appliquer de façon plus systématique les règles et directives régissant le contrôle et la longueur des documents. En ce qui concerne les documents émanant du Secrétariat, ceux qui dépassent la limite autorisée doivent être accompagnés d'une demande de dérogation adressée au Secrétaire général adjoint chargé du Département ou au Sous-Secrétaire général au Département, pour examen et approbation. S'agissant des rapports qui n'émanent pas du Secrétariat, tels que ceux des organes intergouvernementaux, la limite établie à titre indicatif est de 10 700 mots. Les services de conférence donnent des orientations et engagent les secrétariats techniques qui participent à l'élaboration de ces rapports à veiller sérieusement à ce que cette limite soit respectée. Les secrétariats en question peuvent avoir à rendre compte de l'assistance technique qu'ils fournissent à leurs organes ainsi que du respect du nombre maximum de pages des documents.

45. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a établi une base de données pour assurer le suivi des décisions individuelles ainsi que celles relatives aux politiques de contrôle de la longueur des documents. Le Département examine aussi les moyens d'améliorer l'aptitude à la rédaction des fonctionnaires qui participent à l'établissement de rapports, afin que ceux-ci soient en mesure de produire des documents de meilleure qualité et plus concis. Le document A/58/CRP.7 a été publié en vue de favoriser une plus grande uniformité et le respect des normes lors de l'établissement de rapports et de doter les secrétariats de principes de base communs. À New York, les éditeurs ont fait des exposés dans le cadre des cours de rédaction organisés par le Programme d'enseignement des langues et des techniques de communication du Département de la gestion des ressources humaines. L'Office des Nations Unies à Vienne a offert quatre cours spécifiques à l'intention de fonctionnaires de Vienne appelés à rédiger des rapports (deux en novembre 2004, un en avril et un en mai 2005). Quelque 60 fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont suivi ces cours. Il est prévu d'organiser de tels cours dans d'autres centres de conférence en tenant compte de l'expérience acquise à ce jour.

46. En dépit des efforts susmentionnés que le Secrétariat a déployés pour améliorer le respect des normes en matière de rédaction de rapports, certaines décisions des organes intergouvernementaux et les demandes de rapports correspondantes vont parfois à l'encontre des règles régissant la longueur des documents. Il peut être justifié, exceptionnellement, d'établir des rapports dont la longueur dépasse la limite prévue. Toutefois, le système de dérogation mis en place par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait

s'appliquer dans tous les cas et aucune dérogation générale ne devrait être accordée en la matière aux organes intergouvernementaux.

### **C. Distribution simultanée de documents**

47. Au paragraphe 7 de la section III de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les règles gouvernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient respectées, tant en ce qui concerne la distribution d'exemplaires sur papier que pour ce qui est de l'affichage des documents de conférence dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222. Le Département de l'information, qui administre le site Web de l'ONU, a toujours affirmé que les règles régissant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles étaient respectées pour tous les documents des organes délibérants affichés sur le site. En effet, les documents des organes délibérants sont accessibles par le biais d'un lien avec le Système de diffusion électronique des documents sur lequel les documents ne sont affichés que lorsqu'ils sont publiés dans toutes les langues officielles.

### **D. Comptes rendus analytiques de séances**

48. S'agissant de la diffusion des comptes rendus analytiques, le Secrétariat a proposé plusieurs approches aux États Membres, lors de la session de fond de 2004 du Comité des conférences et dans le document sur la réforme soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session (A/59/172). Dans sa résolution 59/265, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'étudier en détail toutes les formules et de lui rendre compte, à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des incidences pratiques et financières de ces formules. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de continuer à faire établir des comptes rendus analytiques en procédant de façon plus efficace et plus économique, après avoir dûment consulté tous les organes intergouvernementaux intéressés. On trouvera ci-après l'état de l'examen des différentes formules envisagées.

#### **1. Réduire le nombre d'organes autorisés à faire établir des comptes rendus analytiques**

49. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a tenté d'encourager les différents organes qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques à indiquer s'ils sont disposés à remettre ce droit en question. Les réponses reçues des différents organes contactés à ce sujet ne sont toutefois guère encourageantes. De nouvelles initiatives devront être prises à cet égard.

#### **2. Centraliser l'établissement des comptes rendus analytiques au Service anglais de traduction**

50. Le coût de la reproduction et de la diffusion des comptes rendus analytiques est relativement faible. Ceux-ci représentent en effet moins du dixième des dépenses totales de traduction, de révision et de traitement de texte. Si l'objectif est de faire des économies, il faut probablement chercher ailleurs. Le principal facteur de

dépense est la traduction (et la révision) des comptes rendus, en raison de l'effet multiplicateur de la traduction en cinq langues.

51. Compte tenu de ce qui précède, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a conçu un projet pilote, qui sera réalisé en 2005, dont l'objectif est de centraliser l'établissement des comptes rendus analytiques au Service anglais de traduction. Le travail de rédaction de comptes rendus analytiques est relativement prévisible d'une année sur l'autre. Le Service anglais de traduction assume habituellement l'essentiel de ce travail pendant les huit premiers mois de l'année. Au cours de la partie principale des sessions de l'Assemblée générale, la charge de travail est partagée entre quatre services de traduction, le Service anglais couvrant le plus grand nombre de séances (environ 60 %).

52. Dans le cadre du projet pilote, l'établissement des comptes rendus analytiques sera essentiellement confié au Service anglais pendant toute l'année 2005. À cette fin, les capacités du Service anglais de traduction seront renforcées grâce au recrutement de traducteurs temporaires, et le nombre de séances pour lesquelles des comptes rendus analytiques seront établis sera plafonné à six par jour en octobre et novembre et à cinq par jour en septembre et décembre.

53. La centralisation au Service anglais doit permettre de réduire le temps consacré à l'établissement des comptes rendus analytiques, du fait de l'expérience acquise par ce service dans ce domaine. Les comptes rendus devraient aussi être plus courts, ce qui contribuerait à améliorer l'efficacité et à accélérer la production des comptes rendus analytiques par les autres services linguistiques, conformément à la demande de l'Assemblée générale.

54. Cette méthode présente en outre l'avantage de permettre une meilleure planification des capacités de traduction dans les autres services qui établissaient jusqu'à présent des comptes rendus analytiques pendant les sessions de l'Assemblée générale. Une réunion est prévue en janvier 2006 pour faire le bilan de l'expérience. Les résultats du projet pilote seront présentés à l'Assemblée à la reprise de sa soixantième session.

### **3. Établir des comptes rendus analytiques plus courts**

55. En vue de rationaliser la production des comptes rendus analytiques, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a réaffirmé l'importance de la concision. Des réviseurs chevronnés ont donné des cours de perfectionnement sur l'établissement des comptes rendus analytiques. L'établissement de comptes rendus analytiques plus courts a un effet multiplicateur. En effet, le temps de traduction nécessaire est réduit dans toutes les autres langues dans lesquelles le compte rendu est traduit. La centralisation de l'établissement des comptes rendus analytiques au Service anglais de traduction décrite ci-dessus contribuera à réaliser cet objectif.

### **4. Remplacer la version sur papier par des enregistrements numériques ou par des versions électroniques**

56. Les États Membres ont émis des avis partagés au sujet de la proposition de remplacer la publication de comptes rendus analytiques par des enregistrements numériques. De ce fait, la formule n'a pas été examinée plus avant. Pour ce qui est de l'affichage de la version électronique des comptes rendus analytiques sur le

Système de diffusion électronique des documents pour remplacer la version sur papier, les États Membres voudront peut-être examiner à nouveau cette question à la soixantième session de l'Assemblée générale.

#### **5. Fixer un calendrier pour la publication des comptes rendus analytiques**

57. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner la formule consistant à fixer un délai pour la parution des comptes rendus analytiques, d'en examiner les incidences pratiques et financières, et de lui présenter un projet pilote à sa soixantième session.

58. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a réalisé un projet pilote dont l'objectif était de faire traduire les comptes rendus analytiques de la partie principale de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée au cours du premier trimestre de 2005 (janvier à mars), en fixant la date limite du 31 mars pour la parution simultanée de tous les comptes rendus dans toutes les langues.

59. Le projet a été mené à bien dans le délai fixé. Cent quatre-vingt-sept comptes rendus analytiques au total ont été publiés dans les six langues officielles. Compte tenu du résultat de ce projet pilote, l'Assemblée générale voudra peut-être donner des instructions sur la marche à suivre à l'avenir.

### **E. Normes de production**

60. Depuis la partie principale de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, une équipe spéciale a poursuivi l'examen des normes de production compte tenu des instructions données par l'Assemblée dans ses résolutions 56/242, 57/283 B, 58/250 et 29/265 et a formulé des propositions préliminaires concernant des méthodes d'évaluation des résultats plus conformes aux demandes de l'Assemblée générale au sujet d'une informatique de gestion moderne et véritablement utile.

61. L'équipe spéciale s'est efforcée d'évaluer l'impact des technologies de l'information sur la production du personnel des services de conférences. Elle a constaté que les principaux avantages que présentaient ces technologies étaient une amélioration de l'uniformité et de l'exactitude des traductions et de l'interprétation (compte tenu du caractère fondamentalement intellectuel des principales fonctions exercées, qui ne se prêtent pas à une automatisation complète et que l'utilisation de logiciels informatiques ne permet guère d'accélérer dans le contexte du processus actuel d'exécution des tâches). L'application des technologies de l'information aux travaux d'édition, de traduction et d'interprétation implique l'utilisation de programmes, d'outils et de méthodes de travail qui n'ont pas d'équivalent dans les autres services du Secrétariat. Cela explique d'ailleurs que les dépenses consacrées aux technologies de l'information dans le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aient été plus élevées que dans le reste du Secrétariat : les systèmes de traduction assistée par ordinateur sont coûteux, et les éditeurs et traducteurs ont besoin d'ordinateurs plus puissants pour pouvoir utiliser plusieurs programmes simultanément. Les logiciels informatiques dans ces domaines permettent un accès rapide à de volumineuses bases de données et à de riches fonds documentaires. Toutefois, si l'accès aux références et à la terminologie nécessaires est plus rapide, les résultats obtenus grâce à la puissance accrue des capacités de

recherche sont plus nombreux. Les éditeurs et traducteurs doivent donc trier ces résultats afin de ne retenir que ceux qui sont pertinents et fiables. Les gains de productivité obtenus dans un domaine ont par ailleurs été en partie annulés par certains changements des méthodes de travail, comme la dactylographie des textes par les traducteurs. Dans ces conditions, l'équipe spéciale a estimé qu'une révision à la hausse des normes actuelles de production ne se justifiait pas.

62. L'équipe spéciale a rappelé que les normes de production avaient été mises au point plusieurs décennies avant l'instauration d'une culture de budgétisation axée sur les résultats dans l'ensemble du Secrétariat et a estimé que ces normes ne donnaient qu'une image partielle de la contribution du personnel à la production des résultats escomptés. Compte tenu de ce qui précède, l'équipe spéciale a conclu que les normes de production actuelles devraient être assorties d'une série de données sur la gestion comme celles que l'on trouve dans les « tableaux de bord prospectifs », largement utilisés par des organismes publics et privés, afin de donner une image plus complète des résultats du Département dans une perspective organisationnelle.

## **IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation**

### **A. Postes des services linguistiques**

#### **État des effectifs**

63. Au paragraphe 10 de la section II.A de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par le nombre de postes encore vacants dans les services d'interprétation et de traduction, en particulier à l'Office des Nations Unies à Nairobi, a pris note des efforts que déploie le Secrétaire général pour pourvoir ces postes, et l'a prié de continuer à lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences.

64. Au Siège, les services de traduction continuent de connaître un taux élevé de vacance de postes du fait du renouvellement des cadres. Le grand nombre de départs à la retraite et l'arrivée massive de nouvelles recrues pèsent lourdement sur la capacité de formation des services et ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur la production globale. La situation est relativement plus stable à Genève et à Vienne. Un concours de recrutement de traducteurs de langue arabe devait avoir lieu en juin 2005 et il était prévu d'organiser des concours de recrutement de traducteurs, d'interprètes, de rédacteurs de procès-verbaux de séance et d'éditeurs de langue russe en septembre 2005. Un concours de recrutement d'éditeurs et de traducteurs de langue anglaise aura lieu début 2006.

65. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat s'emploie à pourvoir les postes vacants dans les services de traduction et d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Un concours de recrutement d'interprètes de langue arabe a eu lieu en juillet 2004. Malheureusement, l'effort soutenu déployé pour recruter des candidats figurant sur le fichier de lauréats de ce concours n'a pas abouti. On continue toutefois de chercher activement des interprètes de langue arabe pour Nairobi. Le concours de recrutement d'interprètes chinois s'est tenu en février 2005. Le fichier correspondant devrait être prêt en septembre 2005; un candidat figurant sur ce fichier sera retenu en vue de son affectation à Nairobi. Il n'y a pas de

poste vacant dans les sections d'interprétation de langues anglaise et russe. On s'emploie à recruter un interprète de langue française ayant la combinaison linguistique voulue. La réaffectation latérale d'un interprète de langue espagnole actuellement en poste à Genève est en cours. Le recrutement de sept traducteurs est en cours : le poste vacant de traducteur de langue arabe et un poste vacant de traducteur de langue française devraient être pourvus sous peu grâce à la réaffectation latérale de deux traducteurs de New York; une vacance de poste de traducteur de langue anglaise, une de traducteur de langue française et deux de traducteurs de langue espagnole ont été affichées sur Galaxy; un poste vacant de traducteur de langue russe devrait être pourvu sous peu par réaffectation latérale d'un traducteur de Genève.

66. Malgré tous ces efforts, il reste difficile de pourvoir les postes vacants à Nairobi, en particulier les postes n'émargeant pas au budget ordinaire, compte tenu notamment du fait que le personnel linguistique a aussi la possibilité de postuler des postes vacants inscrits au budget ordinaire à Genève, New York ou Vienne. Toutefois, le taux de vacance à Nairobi pourrait diminuer dans un proche avenir grâce à la collaboration de tous les centres de conférences et aux efforts décrits plus haut.

## **B. Réunions d'information**

67. Au paragraphe 2 de la section IV de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que des réunions d'information continuent d'être organisées à l'intention des États Membres afin de recueillir leurs vues sur l'amélioration des services linguistiques et que l'idée est d'ouvrir d'autres voies de concertation au sujet de la terminologie et de la qualité des prestations, et prié le Secrétaire général d'organiser lesdites réunions d'information deux fois par an dans un cadre mieux adapté, des services d'interprétation étant fournis sous réserve de disponibilité. Suite à cette demande, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a organisé, en février 2005, des réunions d'information en vue de faire connaître aux États Membres la terminologie en usage et de les consulter au sujet de l'amélioration des services linguistiques. Conformément à la demande formulée dans la résolution 59/265, le Département renouvellera cet exercice en septembre 2005. C'est la quatrième année que de telles réunions d'information sont organisées pour les six langues officielles.

68. Tant les États Membres que les services linguistiques du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ont estimé que la possibilité d'échanger des vues était extrêmement constructive et contribuerait à améliorer les services linguistiques. Ces réunions, qui se tiennent désormais deux fois par an, constituent un mécanisme de remontée de l'information utile pour les services linguistiques dans la mesure où elles leur permettent d'évaluer le degré de satisfaction des États Membres vis-à-vis des services fournis. Toutefois, malgré les mesures prises par le Département, le taux de participation à ces réunions pour certaines langues est malheureusement resté très faible cette année encore. Le Département continuera d'annoncer la tenue de ces réunions aux missions permanentes à l'avance en leur adressant une note verbale et tentera d'organiser les réunions dans une tranche horaire différente en vue d'encourager les États Membres à y participer plus nombreux.

## C. Taux d'autorévision

69. Aux paragraphes 5 et 6 de la section IV de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par le taux élevé d'autorévision, a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur la question à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, a demandé à nouveau au Secrétaire général, en actualisant les normes de production, d'examiner la question du taux d'autorévision compatible avec la qualité dans toutes les langues officielles, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixantième session.

70. À la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Secrétariat a, pour la première fois, présenté des données sur les taux d'autorévision dans les quatre centres de conférences, dans l'esprit de la gestion intégrée à l'échelle mondiale. Il ressort de ces données que, pour 2002, 2003 et 2004, les taux d'autorévision à Genève et à Vienne se situaient dans la limite du taux cible (45 %) approuvé par l'Assemblée. Le taux d'autorévision au Siège s'était légèrement amélioré chaque année, mais dépassait toujours le taux cible. Le taux à l'Office des Nations Unies à Nairobi dépassait le taux cible.

71. Cette situation est essentiellement imputable à deux facteurs. Tout d'abord, le volume de travail au Siège et à Nairobi n'est pas de même nature que dans les autres centres. Le deuxième problème est structurel, et s'explique par le rapport entre le nombre de réviseurs et d'autoréviseurs (P-4 et P-5) et le nombre de traducteurs (P-3). Pour que les services de traduction soient en mesure de respecter le taux cible de 45 % d'autorévision (taux plafond), il faudrait que ce rapport soit de l'ordre de 1,16 pour 1. Or, lorsque l'objectif d'autorévision a été fixé, au début des années 80, il était de 1,14 pour 1. Lorsque les tableaux d'effectifs ont été révisés, pendant l'exercice biennal 1982-1983, pour tenir compte de l'introduction de l'autorévision, le rapport est passé à 1,46 pour 1. Avec le temps, la compression des effectifs et autres mesures d'économie, il s'est encore érodé. Il est maintenant de 1,55 réviseur/autoréviseur pour un traducteur. Malgré les difficultés qu'il connaît dans ce domaine, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences poursuivra ses efforts en vue de rapprocher le taux d'autorévision du taux cible.

## V. Technologies de l'information

72. Au paragraphe 4 de la section IV de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a demandé à nouveau au Secrétaire général de continuer à étudier l'utilisation des nouvelles technologies telles que la traduction assistée par ordinateur, la télétraduction ou la traduction délocalisée et la reconnaissance vocale, dans les six langues officielles, afin de relever encore la qualité et la productivité des services de conférence, et de la tenir informée de l'adoption de toute autre technologie nouvelle.

73. La formation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information s'est intensifiée au cours de l'année écoulée. En mai 2005, à de rares exceptions près, tous les traducteurs et réviseurs maîtrisaient une méthode d'enregistrement des traductions (reconnaissance de la parole, dactylographie ou enregistrement numérique de la dictée) et étaient en mesure de participer au système d'acheminement électronique des documents (e-flow). Avec l'établissement de dossiers de références électroniques (e-Folder) pour 50 % des documents en juin et

l'entrée en service du système de gestion électronique de la documentation (e-Doc), l'acheminement électronique des documents devrait encore progresser. Le projet de traduction assistée par ordinateur (TAO) deviendra pleinement opérationnel en 2005, lorsque 35 utilisateurs supplémentaires auront été formés. Le projet de TAO devrait permettre, à terme, de gérer plus efficacement quelque 30 % du volume de travail de traduction consistant en des textes largement repris de documents antérieurs, mais implique aussi des tâches supplémentaires liées à la création, à la mise à jour et au contrôle de la qualité des mémoires de traduction. Un projet pilote de traduction délocalisée, qui s'appuie sur des communications électroniques de qualité, a commencé en février 2005 et devrait progressivement s'étendre au cours de l'année. Le principal obstacle à un acheminement électronique intégral des documents en mode caractère est le défaut de logiciel adéquat d'édition à l'écran dans le contexte de l'ONU. La Section du contrôle de la rédaction s'apprête à entreprendre une étude pilote des logiciels et autres applications électroniques susceptibles d'améliorer le processus d'édition. Elle s'appuiera sur les résultats de cette étude pilote pour proposer pour l'avenir des solutions informatiques dans le domaine de l'édition à l'écran.

74. Aux paragraphes 2 et 3 de la section V de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général s'efforce d'associer l'Office des Nations Unies à Nairobi à l'entreprise d'uniformisation des normes, pratiques optimales et réalisations techniques avec les autres offices des Nations Unies, compte tenu de ses impératifs opérationnels, et a prié le Secrétaire général de s'efforcer encore davantage de renforcer les moyens de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le domaine de l'informatique, de redéployer les ressources existantes, au besoin, pour faire face aux priorités nouvelles et de réexaminer la question, le cas échéant, lors de l'établissement du budget ordinaire de l'exercice biennal 2006/07. Il s'est avéré difficile de renforcer les moyens de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans la limite des ressources existantes. Pour donner suite à la demande de l'Assemblée, il est donc proposé, dans le cadre du budget ordinaire pour 2006/07, de créer au sein de la Division un poste (P-3) de responsable des systèmes informatiques de gestion des conférences, notamment des outils de traduction assistée par ordinateur, des systèmes de planification électronique des réunions et d'affectation électronique des interprètes, des systèmes intégrés de contrôle des documents et de gestion des résultats, des systèmes de planification et de suivi électroniques des travaux d'impression, des systèmes d'enregistrement électronique et du système de diffusion électronique des documents.

## Annexe I

### Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU

- A Nombre de séances programmées par un organe donné pour une session.
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant cette session.
- C Nombre de séances annulées pendant la session.
- D Nombre de séances effectivement tenues.
- E Nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes.
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été écourtées (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes).
- RS Ratio des séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances accordées à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A).
- IFP Indice de fiabilité de la planification, à savoir le nombre de séances programmées, diminué du nombre de séances additionnelles et de séances annulées, en pourcentage du nombre total de séances programmées (A moins B moins C en pourcentage de A).
- TU Taux d'utilisation, soit le pourcentage des services de conférence mis à sa disposition que l'organe a utilisés effectivement. Le taux d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A+B) - (C-E) - (F/3)}{(A+B)} = TU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures et de minutes perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues.

*Note* : Dans le calcul du taux d'utilisation, on calculera la durée totale des séances en minutes pour les valeurs A, B, C, D, E et F, au lieu du nombre de séances, afin de mieux rendre compte de l'utilisation du temps.

- IC Indice de conformité : pourcentage de documents de présession publiés conformément à la règle des six semaines, et pourcentage de documents publiés quatre semaines avant le début de la session.
- ID Indice de disponibilité : nombre effectif de documents publiés, pour chaque semaine précédant une session.

- \* Nombre de cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté.
- \*\* Taux d'utilisation calculé en ne déduisant du nombre de séances annulées que le nombre des cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté.

## A. New York

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ID Documentation publiée à la fin de la semaine							
													IC		IC					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
<b>Comité du programme et de la coordination, session d'organisation</b>																				
1 <sup>er</sup> juin 2004	2	0	1	1	1	n.d.	0,15/0,00	50	50	96	n.d.	15	14	57	29	14	29	14	0	0
5 mai 2003	1	0	0	1	0	n.d.	0,15/2,15	100	100	17	n.d.	150	15	31	8	8	38	15	0	15
13 mai 2002	1	0	0	1	0	n.d.	0,10/1,50	100	100	33	n.d.	120	0	0	0	0	0	14	0	86
<b>Comité des conférences</b>																				
7, 8 et 10 septembre 2004	8	0	0	8	0	n.d.	1,40/0,00	100	100	93	n.d.	100	50	100	0	50	0	0	0	0
8, 10 et 12 septembre 2003	10	0	2	8	2	n.d.	1,50/1,20	80	80	89	n.d.	190	0	33	33	0	0	33	33	0
9, 11 et 13 septembre 2002	6	0	0	6	0	n.d.	1,20/1,20	100	100	85	n.d.	160	13	26	13	0	38	0	13	13
<b>Comité des droits de l'homme</b>																				
Quatre-vingtième session, 15 mars-2 avril 2004 (New York)	30	2	1	31	0	n.d.	4,20/2,05	103	90	90	n.d.	385								
Soixante-dix-septième session, 17 mars-4 avril 2003 (Genève)	30	0	1	29	0	n.d.	3,05/3,15	97	97	90	n.d.	380	36	50	9	5	5	14	14	14
Soixante-quatorzième session, 8 mars-5 avril 2002 (New York)	28	0	1	27	0	n.d.	8,20/3,05	96	96	83	n.d.	685								
<b>Assemblée générale, Cinquième Commission</b>																				
Cinquante-neuvième session, 2004	113	22	12	123	10	10	28,30/9,00	109	70	89	89	2 250	24	30	2	4	2	7	12	49
Cinquante-huitième session, 2003	109	0	14	95	10	10	28,30/9,00	87	87	85	85	2 250	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	117	1	22	96	8		3,25/7,30	82	80	85		655	n.d.							
<b>Commission du développement durable</b>																				
Douzième session, 19-30 avril 2004	29	0	1	28	0	n.d.	5,15/0,55	97	97	89	n.d.	370	25	75	33	17	17	0	0	8
Onzième session, 28 avril-9 mai 2003	28	7	6	29	1	n.d.	9,45/20,00	104	54	57	n.d.	1 785	0	40	40	0	0	0	20	40
Dixième session, 25 mars-5 avril 2002	40	0	5	35	4	n.d.	14,35/13,05	88	88	74	n.d.	1 660	0	0	0	0	6	6	0	11

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	** Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
														6	5	4	3	2	1	
<b>Comité du programme et de la coordination</b>																				
Quarante-quatrième session, 7 juin-2 juillet 2004	40	2	4	38	3	n.d.	8,05/2,30	95	85	89	n.d.	635	8	21	5	8	14	32	11	22
Quarante-troisième session, 9 juin-3 juillet 2003	37	8	3	42	1	n.d.	5,50/2,25	114	70	89	n.d.	495	8	16	3	5	13	21	28	21
Quarante-deuxième session, 10 juin-5 juillet 2002	37	0	0	37	0	n.d.	9,10/4,45	100	100	87	n.d.	835	6	34	6	22	33	8	6	8
<b>Conseil économique et social, session d'organisation</b>																				
3-6 février 2004	1	1	0	2	0	0	0,15/0,30	200	0	88	88	45	0	0	0	0	40	0	0	60
28-31 janvier 2003	8	0	5	3	3	3	0,30/3,20	38	38	59	59	230	0	0	0	0	0	10	30	30
12-15 février 2002	8	0	4	4	3	0	0,50/2,15	50	50	75	75	185	0	10	0	10	40	10	30	0
<b>CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique</b>																				
Quarante-troisième session, 15-19 mars 2004 (New York)	10	0	0	10	0	n.d.	2,30/1,25	100	100	87	n.d.	235	50	100	50	0	0	0	0	0
Quarante-deuxième session, 17-21 novembre 2003 (Vienne)	10	0	0	10	0	n.d.	2,00/3,35	100	100	81	n.d.	335	22	55	0	33	0	41	4	0
Quarante et unième session, 5-9 mai 2003 (New York)	10	0	0	10	0	n.d.	2,45/1,35	100	100	86*	n.d.	260	21	64	22	21	0	14	22	0
Quarantième session, 14-18 octobre 2002 (Vienne)	10	0	0	10	0	n.d.	1,20/0,50	100	100	93	n.d.	130	15	32	17	0	0	17	0	16
Trente-neuvième session, 11-15 mars 2002 (New York)	10	0	0	10	0	n.d.	0,40/2,50	100	100	88	n.d.	210	0	0	0	0	0	0	0	100
<b>UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle</b>																				
7-11 juin 2004	10	0	1	9	0	n.d.	0,15/0,50	90	90	86	n.d.	65	25	68	36	21	11	4	3	0
2-6 juin 2003	8	0	0	8	0	n.d.	1,15/1,30	100	100	89	n.d.	165	8	33	4	21	38	13	8	4
3-7 juin 2002	10	0	0	10	0	n.d.	5,25/0,10	100	100	81	n.d.	335	18	27	9	0	18	9	27	9

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	** Minutes	IC		ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
												6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1	
<b>Commission de la condition de la femme</b>																				
Quarante-huitième session, 1 <sup>er</sup> -12 mars 2004	20	7	0	27	0	n.d.	6,30/5,00	135	65	86	n.d.	690	9	41	27	5	23	9	9	18
Quarante-septième session, 3-14 mars 2003	20	0	0	20	0	n.d.	6,40/4,20	100	100	82	n.d.	660	7	31	12	12	45	7	5	12
Quarante-sixième session, 4-15 mars 2002	21	0	0	21	0	n.d.	9,40/4,25	100	100	78	n.d.	845	0	15	4	11	33	19	4	30
<b>PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, deuxième session ordinaire</b>																				
20-24 septembre 2004	10	0	0	10	0	n.d.	2,10/2,15	100	100	85	n.d.	265	4	25	21	0	4	4	29	38
8-12 septembre 2003	10	0	0	10	0	n.d.	3,55/9,40	100	100	55	n.d.	815	13	40	20	7	7	20	13	20
23-27 septembre 2002	10	0	0	10	0	n.d.	3,35/5,00	100	100	71	n.d.	515	2	8	4	2	2	2	6	59
<b>CNUDCI</b>																				
Trente-septième session, 14-25 juin 2004 (New York)	18	0	0	18	0	n.d.	5,20/3,25	100	100	84	n.d.	525	26	60	23	11	11	8	8	4
Trente-sixième session, 30 juin-11 juillet 2003 (Vienne)	18	0	0	18	0	n.d.	2,40/3,50	100	100	88	n.d.	390	48	74	7	19	11	4	7	0
Trente-cinquième session, 17-28 juin 2002 (New York)	20	0	1	19	1	n.d.	5,05/2,35	95	95	87	n.d.	460	25	50	6	19	1	12	0	31
<b>Comité chargé des organisations non gouvernementales</b>																				
10-28 mai 2004	30	0	0	30	0	n.d.	13,15/2,25	100	100	83	n.d.	940	5	20	5	10	10	0	5	65
5-23 mai et 15-19 décembre 2003	40	0	2	38	1	n.d.	24,10/7,20	95	95	71	n.d.	1 890	0	0	0	0	0	5	11	16
13-24 et 29-30 mai 2002	24	0	0	24	0	n.d.	12,30/2,25	100	100	79	n.d.	895	0	0	0	0	8	23	46	15
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																				
3 février-26 mars 2004	76	0	9	67	4	n.d.	6,45/19,45	88	88	82	n.d.	1 590	n.d.							
4 février-28 mars 2003	73	0	14	59	5	n.d.	6,25/58,40	81	81	58	n.d.	3 905	n.d.							
5 février-28 mars 2002	81	0	11	70	4	n.d.	7,00/60,50	86	86	63	n.d.	4 070	n.d.							

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	IC		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
<b>Comité des contributions</b>																				
Soixante-quatrième session, 7-25 juin 2004	21	0	3	18	1	n.d.	3,05/3,25	86	86	80	n.d.	390	55	77	0	22	11	11	0	0
Soixante-troisième session, 2-27 juin 2003	30	0	4	26	3	n.d.	6,00/9,15	87	87	80	n.d.	915	0	0	0	0	0	0	100	0
Soixante-deuxième session, 3-21 juin 2002	22	0	2	20	0	n.d.	5,45/4,10	91	91	76	n.d.	595	9	14	0	5	0	5	18	45
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																				
7 septembre-24 décembre 2004	141	0	28	113	13	n.d.	10,25/33,50	80	80	80	n.d.	2 655	n.d.							
2 septembre-19 décembre 2003	151	0	73	78	30	n.d.	7,05/69,45	52	52	55	n.d.	4 610	n.d.							
3 septembre-20 décembre 2002	180	0	69	111	20	n.d.	8,45/111,50	62	62	n.d.		7 235	n.d.							
<b>Commission de statistique</b>																				
Trente-cinquième session, 2-5 mars 2004	6	2	1	7	0	n.d.	1,55/0,05	117	50	79	n.d.	120	78	90	12	0	6	0	3	0
Trente-quatrième session, 4-7 mars 2003	8	0	2	6	1	n.d.	0,45/1,30	75	75	78	n.d.	135	54	89	14	21	0	0	0	11
Trente-troisième session, 5-8 mars 2002	6	1	0	7	0	n.d.	1,15/1,20	117	83	88	n.d.	155	28	41	0	13	6	22	6	25
<b>Conseil économique et social, session de fond</b>																				
28 juin-23 juillet 2004 (New York)	42	1	1	37	1	1	11,25/16,45	88	95	78	78	1 690	23	37	4	10	3	7	6	30
30 juin-25 juillet 2003 (Genève)	48	6	1	53	0		8,25/18,35	110	85	81		1 620	0	0	0	0	100	0	0	0
1 <sup>er</sup> -26 juillet 2002	78	1	35	44	13		15,00/28,20	56	54	54		2 600	4	10	0	6	6	6	20	14
<b>CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage</b>																				
Quarantième session, 23-27 février 2004 (New York)	10	0	0	10	0	n.d.	3,10/3,30	100	100	78	n.d.	400	21	22	0	0	0	0	0	78
Trente-neuvième session, 10-14 novembre 2003	10	0	0	10	0	n.d.	2,10/1,30	100	100	88	n.d.	220	50	50	0	0	0	0	0	50
Trente-sixième session, 4-8 mars 2002 (New York)	10	0	0	10	0	n.d.	2,20/1,10	100	100	88	n.d.	210	0	0	0	0	0	0	0	100

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	** Minutes	IC		ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
												6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1	
<b>Assemblée générale, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission )</b>																				
Cinquante-neuvième session, 2004	27	0	3	24	1	n.d.	6,00/6,05	89	89	78	n.d.	725	47	58	0	11	11	10	5	16
Cinquante-huitième session, 2003	27	4	4	27	4	n.d.	6,10/12,45	100	70	80	n.d.	1 135	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	34	2	13	23	5	n.d.	2,10/13,45	68	56	63	n.d.	955	n.d.							
<b>Assemblée générale, Sixième Commission</b>																				
Cinquante-neuvième session, 2004	38	1	6	33	4	n.d.	7,15/12,20	87	82	78	n.d.	1 155	53	65	6	6	0	6	6	23
Cinquante-huitième session, 2003	48	4	9	43	4	n.d.	8,50/17,20	90	73	74	n.d.	1 570	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	46	2	7	41	5	n.d.	5,10/11,50	89	80	84	n.d.	1 020	n.d.							
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																				
4-28 mai 2004	38	0	11	27	7	n.d.	2,30/10,45	71	71	78	n.d.	795	n.d.							
6 mai-18 juillet 2003	103	0	18	85	3	n.d.	8,25/45,15	83	83	68	n.d.	3 220	n.d.							
7-24 mai 2002	27	0	7	20	4	n.d.	2,10/24,10	74	74	56	n.d.	1 580	n.d.							
<b>Assemblée générale</b>																				
Cinquante-neuvième session, séances plénières en 2004	119	0	39	80	24	0	15,15/25,55	67	67	76	56	2 470	35	51	8	8	4	4	6	35
Cinquante-huitième session, séances plénières en 2003	139	5	57	87	23	4	12,55/20,40	63	55	69	55	2 015								
Cinquante-septième session, séances plénières en 2002	102	14	35	81	15		11,55/23,25	79	52	73		2 120								

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	** Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
														IC						
														6	5	4	3	2	1	
<b>Assemblée générale, Cinquième Commission</b>																				
Reprise de la cinquante-huitième session, 10 mars-2 avril 2004	36	3	5	34	1	0	7,45/9,05	94	78	75	73	1 010	0	0	0	0	23	0	8	69
3-28 mai 2004	38	9	3	44	2	0	8,00/2,10	116	68	91	86	610	65	71	2	4	2	8	0	18
Reprise de la cinquante-septième session,																				
3-28 mars 2003	40	0	7	33	7	4	12,10/6,25	83	83	85	77	1 115	26	26	0	0	0	16	26	32
5-30 mai 2003	38	0	4	34	4	2	8,05/4,20	89	89	89	84	745	18	26	2	6	0	16	18	20
Reprise de la cinquante-sixième session,																				
4-15 mars 2002	20	2	0	22	0		8,45/3,10	110	90	82		715	86	87	0	1	0	1	0	6
13-31 mai 2002	27	0	0	27	0		9,15/8,05	100	100	79		1 040	32	40	0	8	19	11	8	11
<b>Commission de la population et du développement</b>																				
Trente-septième session, 22-26 mars 2004	10	0	2	8	0	0	1,40/0,00	80	80	74	74	100	86	100	0	14	0	0	0	0
Trente-sixième session, 31 mars-4 avril 2003	10	0	3	7	1	1	1,15/3,20	70	70	65	65	275	38	101	38	25	0	0	0	0
Trente-cinquième session, 1 <sup>er</sup> -5 avril 2002	10	0	3	7	0		2,05/5,45	70	70	44		470	0	0	0	0	40	0	60	0
<b>Assemblée générale, Deuxième Commission</b>																				
Cinquante-neuvième session, 2004	55	2	16	41	8	1	9,05/13,20	75	67	73	61	1 345	20	47	10	17	3	17	13	20
Cinquante-huitième session, 2003	72	7	25	54	7	2	15,40/18,55	75	56	63	56	2 075	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	85	0	29	56	9		12,00/9,40	66	66	68		1 300	n.d.							
<b>Assemblée générale, Première Commission</b>																				
Cinquante-neuvième session, séances plénières en 2004	27	1	3	25	0	0	6,00/8,50	89	89	71	71	890	41	47	2	4	8	0	6	39

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	IC 6 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
														IC						
														4 semaines	6	5	4	3	2	1
Cinquante-huitième session, séances plénières en 2003	28	0	3	25	3	0	4,42/14,25	89	89	78	67	1 120	n.d.							
Cinquante-septième session, séances plénières en 2002	31	1	6	26	1		4,15/22,05	84	77	57		1 580	n.d.							
<b>Commission du développement social</b>																				
Quarante-deuxième session, 4-13 février 2004	16	3	0	19	0	0	6,40/9,35	119	81	71	71	975	43	100	0	57	0	0	0	0
Quarante et unième session, 10-21 février 2003	15	1	4	12	0	0	3,30/7,20	80	67	52	52	650	9	9	0	0	9	27	50	5
Quarantième session, 11-21 février 2002	16	1	0	17	0		9,05/4,40	106	94	73		825	13	33	0	20	7	7	7	27
<b>Assemblée générale, Troisième Commission</b>																				
Cinquante-neuvième session, 2004	66	0	12	54	5	0	16,30/22,35	82	82	70	62	2 345	27	55	13	15	12	12	3	18
Cinquante-huitième session, 2003	74	0	12	62	4	0	16,55/30,50	84	84	68	62	2 865	n.d.							
Cinquante-septième session, 2002	64	2	7	59	0		12,40/42,00	92	86	62		3 280	n.d.							
<b>UNICEF, Conseil d'administration, première session ordinaire</b>																				
19-22 janvier 2004	8	0	1	7	0	n.d.	0,55/3,50	88	88	68	n.d.	285	25	75	50	0	25	0	0	0
13-17 janvier 2003	10	0	4	6	2	n.d.	1,00/1,15	60	60	73	n.d.	135	32	52	12	8	12	28	0	4
21-25 janvier 2002	8	0	1	7	0	n.d.	1,30/2,35	88	88	70	n.d.	245	65	74	9	0	0	0	1	25
<b>PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, première session ordinaire</b>																				
27-30 janvier 2004	8	0	2	6	0	n.d.	1,35/0,35	75	75	66	n.d.	130	15	35	20	0	10	15	5	35
20-24 janvier 2003	10	0	2	8	1	n.d.	3,00/3,50	80	80	67	n.d.	410	7	10	0	3	14	7	21	34
28 janvier-8 février 2002	20	0	7	13	5	n.d.	2,35/9,10	65	65	70	n.d.	705	14	26	9	3	0	24	18	13

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	** Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine							
														IC 6 semaines							
														6	5	4	3	2	1		
<b>UNICEF, Conseil d'administration, deuxième session ordinaire</b>																					
13-17 septembre 2004	10	0	2	8	0	n.d.	2,35/1,50	80	80	65	n.d.	265	8	54	21	25	25	13	0	8	
15-19 septembre 2003	10	0	1	9	0	n.d.	1,50/3,10	90	90	73	n.d.	300	0	44	0	44	22	0	11	22	
16-20 septembre 2002	10	0	3	7	2	n.d.	1,15/0,30	70	70	84	n.d.	105	13	51	13	25	5	8	10	25	
<b>Comité spécial des opérations de maintien de la paix et groupe de travail</b>																					
29 mars-23 avril 2004	38	0	15	23	6	0	4,20/8,00	61	61	65	50	740	n.d.								
27 février-28 mars 2003	44	0	19	25	5	2	4,50/11,05	57	57	56	49	955	n.d.								
11 février-8 mars 2002	36	0	4	32	1		6,50/24,05	89	89	63		1 855	n.d.								
<b>Comité de l'information</b>																					
Vingt-sixième session, 26 avril-7 mai 2004	19	0	8	11	3	n.d.	5,25/5,40	58	58	54	n.d.	665	40	100	40	20	0	0	0	0	
Vingt-cinquième session, 28 avril-9 mai 2003	20	0	10	10	5	n.d.	2,55/6,30	50	50	59	n.d.	565	20	60	20	20	40	0	0	0	
Vingt-quatrième session, 22 avril-2 mai 2002	18	0	6	12	3	n.d.	4,25/15,30	67	67	46	n.d.	1 195	57	85	14	14	0	0	0	0	
<b>Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation</b>																					
29 mars-8 avril 2004	17	1	9	9	3	n.d.	2,25/4,50	53	41	53	n.d.	435	0	0	0	0	0	0	0	100	0
7-17 avril 2003	16	2	8	10	6	n.d.	2,35/4,05	63	38	77	n.d.	400	0	0	0	0	0	0	0	0	100
18-28 mars 2002	18	0	8	10	7	n.d.	2,00/5,05	56	56	81	n.d.	425	100	100	0	0	0	0	0	0	0
<b>Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation</b>																					
4-5 mai 2004	4	0	2	2	0	0	0,20/3,10	50	50	21	21	210	0	0	0	0	40	0	0	60	
29 avril et 1 <sup>er</sup> mai 2003	5	0	2	3	0	0	0,25/0,30	60	60	54	54	50	41	47	0	6	0	18	12	24	
29 et 30 avril 2002	4	1	1	4	0		1,25/3,45	100	50	46		310	32	57	3	22	5	0	5	27	

\* Réaffectations à des organes apparentés.

\*\* Réaffectations relatives au taux d'utilisation uniquement.

## B. Genève

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
<b>Conseil économique et social</b>																		
<b>– Sous-Comité d’experts</b>																		
<b>du transport de marchandises</b>																		
<b>dangereuses</b>																		
5-14 juillet 2004	15	0	0	15	0	0,15/0,25	100	100	99	40	57	83	14	12	12	6	0	0
29 novembre-7 décembre 2004	13	0	0	13	0	0,30/1,00	100	100	96	90	53	98	29	16	0	0	0	0
30 juin-4 juillet 2003	10	0	1	9	0	0,15/0,30	100	100	88	45	37	74	22	15	15	0	0	0
3-10 décembre 2003	11	0	0	11	0	0,00/3,40	100	100	89	220	9	95	43	43	4	0	0	0
1 <sup>er</sup> -10 juillet 2002	15	0	0	15	0	0,15/1,10	100	100	97	85	14	25	0	11	16	48	5	0
2-6 décembre 2002	8	0	0	8	0	0,15/1,15	100	100	94	90	4	34	0	30	0	57	9	0
<b>Comité des droits de l’enfant</b>																		
Trente-sixième session, 17 mai-4 juin 2004	26	0	0	26	0	1,30/0,55	100	100	97	145	53	65	6	6	0	12	12	6
Trente-troisième session, 19 mai-6 juin 2003	28	0	1	27	0	0,35/2,45	96	96	92	200	61	72	0	11	0	6	11	0
Trentième session, 21 mai-7 juin 2002	28	0	0	28	0	3,05/3,30	100	100	92	395	0	25	0	25	25	25	0	0
<b>Commission du droit international</b>																		
Cinquante-sixième session (première partie), 3 mai-4 juin 2004	37	0	0	37	0	1,15/3,35	100	100	96	290	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinquante-sixième session (deuxième partie), 5 juillet-6 août 2004	35	0	1	34	0	0,25/2,10	97	97	95	155	0	0	0	0	0	0	50	50
Cinquante-cinquième session (première partie), 5 mai-6 juin 2003	36	0	0	36	0	0,50/3,15	100	100	96	245	0	0	0	0	100	0	0	0
Cinquante-cinquième session (deuxième partie), 7 juillet-8 août 2003	39	0	0	39	0	0,50/0,15	100	100	99	65	0	0	0	0	0	0	0	0

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Cinquante-quatrième session (première partie), 29 avril-7 mai 2002	44	0	0	44	0	2,35/7,10	100	100	93	585	0	20	20	0	0	0	40	0
Cinquante-quatrième session (deuxième partie), 22 juillet-16 août 2002	32	0	2	30	0	2,35/6,20	94	94	84	535	0	0	0	0	0	0	50	50
<b>Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</b>																		
Soixante-cinquième session, 2-20 août 2004	30	0	0	30	0	4,25/0,10	100	100	95	275	28	31	0	3	0	19	44	0
Soixante-troisième session, 4-22 août 2003	30	0	0	30	0	4,15/3,30	100	100	91	465	15	19	2	2	36	9	30	4
Soixante et unième session, 5-23 août 2002	30	0	0	30	0	6,05/2,50	100	100	90	535	55	59	2	2	0	8	25	8
<b>Comité contre la torture</b>																		
Trente-deuxième session, 3-21 mai 2004	28	0	0	28	0	4,05/2,05	100	100	93	370	39	43	0	4	17	9	17	4
Trentième session, 28 avril-16 mai 2003	30	0	3	27	0	3,45/11,50	90	90	73	935	56	60	0	4	22	11	4	0
Vingt-huitième session, 29 avril-17 mai 2002	38	0	2	36	0	3,10/6,30	95	95	86	580	42	57	0	15	8	0	19	8
Vingt-sixième session, 30 avril-18 mai 2001	30	0	2	28	0	4,10/5,20	93	93	83	570	28	35	5	2	2	0	7	19
<b>Commission des droits de l'homme</b>																		
Soixantième session, 15 mars-23 avril 2004	56	11	2	65	0	3,55/5,35	116	77	92	570	38	48	4	6	8	6	17	13
Cinquante-neuvième session, 17 mars-25 avril 2003	62	2	0	64	0	5,50/2,05	103	97	96	475	42	58	7	9	7	7	4	7
Cinquante-huitième session, 18 mars-26 avril 2002	56	11	1	66	0	11,15/3,50	118	79	91	905	37	44	5	2	3	7	5	8

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
<b>Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</b>																		
Soixante-quatrième session, 23 février-12 mars 2004	30	0	0	30	0	5,00/1,55	100	100	92	415	79	86	0	7	0	0	14	0
Soixante-deuxième session, 3-21 mars 2003	30	0	0	30	0	5,05/1,35	100	100	93	400	63	71	0	8	0	0	8	17
Soixantième session, 4-22 mars 2002	30	0	0	30	0	4,25/0,40	100	100	94	305	38	44	3	3	50	0	0	0
<b>Comité des droits de l'homme</b>																		
Quatre-vingt-unième session, 5-30 juillet 2004	40	0	1	39	0	3,20/3,35	98	98	92	415	17	23	0	6	11	9	6	23
Soixante-dix-huitième session, 14 juillet-8 août 2003	38	0	2	36	0	3,05/2,35	95	95	90	340	27	37	5	5	41	0	5	14
Soixante-quinzième session, 8-26 juillet 2002	30	0	1	29	0	3,00/1,55	97	97	91	295	5	20	12	3	3	12	13	35
<b>Comité des droits de l'homme</b>																		
Quatre-vingt-deuxième session, 18 octobre-5 novembre 2004	30	0	1	29	0	2,35/2,40	97	97	91	315	38	53	10	5	5	10	0	14
Soixante-dix-neuvième session, 20 octobre-7 novembre 2003	30	0	1	29	0	2,30/4,30	97	97	89	420	35	45	5	5	0	5	25	20
Soixante-seizième session, 14 octobre-1 <sup>er</sup> novembre 2002	30	0	1	29	0	3,35/2,40	97	97	90	375	8	16	5	3	13	15	21	21
<b>Comité contre la torture</b>																		
Trente-troisième session, 15-26 novembre 2004	20	0	1	19	0	1,55/0,35	95	95	91	150	42	42	0	0	0	8	0	33
Trente et unième session, 10-21 novembre 2003	20	0	2	18	0	2,15/2,00	90	90	83	255	80	80	0	0	0	10	0	10
Vingt-neuvième session 11-22 novembre 2002	20	0	2	18	0	1,30/2,00	90	90	84	210	50	84	17	17	17	0	0	0
<b>Comité des droits de l'enfant</b>																		
Trente-cinquième session, 12-30 janvier 2004	30	0	1	29	0	2,30/4,05	97	97	89	395	85	93	0	8	0	0	0	8

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Trente-deuxième session, 13-31 janvier 2003	30	0	3	27	0	1,20/3,25	90	90	85	285	71	71	0	0	0	6	0	12
Vingt-neuvième session, 14 janvier-1 <sup>er</sup> février 2002	30	0	3	27	0	2,55/1,35	90	90	85	270	65	82	4	13	0	0	0	9
<b>Comité des droits économiques, sociaux et culturels</b>																		
Trente-deuxième session, 26 avril-14 mai 2004	30	0	1	29	0	4,50/2,55	97	97	88	465	100	100	0	0	0	0	0	0
Trentième session, 5-23 mai 2003	30	0	1	29	0	4,25/9,00	97	97	82	805	77	93	8	8	0	0	8	0
Vingt-huitième session, 29 avril-17 mai 2002	28	0	1	27	0	3,10/2,05	96	96	90	315	52	62	0	10	3	10	13	0
<b>Sous-Commission de la promotion de la protection des droits de l'homme</b>																		
Cinquante-sixième session, 26 juillet-13 août 2004	30	0	1	29	0	4,25/4,35	97	97	87	540	24	40	8	8	12	10	12	12
Cinquante-cinquième session, 28 juillet-15 août 2003	30	3	2	29	0	3,40/2,25	104	82	88	365	33	47	2	12	2	13	4	15
Cinquante-quatrième session, 29 juillet-16 août 2002	30	0	0	30	0	7,10/3,05	100	100	89	615	11	30	3	16	27	14	11	5
<b>Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones</b>																		
Vingt-deuxième session, 19-23 juillet 2004	10	0	0	10	0	3,15/0,40	100	100	87	235	40	40	0	0	30	10	0	20
Vingt et unième session, 21-25 juillet 2003	10	0	0	10	0	2,35/1,30	100	100	86	245	20	60	0	40	33	0	7	0
Vingtième session, 22-26 juillet 2002	10	0	0	10	0	1,45/4,05	100	100	81	350	71	71	0	0	29	0	0	0

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
<b>Comité des droits économiques, sociaux et culturels</b>																		
Trente-troisième session, 8-26 novembre 2004	28	0	1	27	0	4,35/4,05	96	96	86	520	86	100	0	14	0	0	0	0
Trente et unième session, 10-28 novembre 2003	28	0	1	27	0	2,15/1,20	96	96	92	215	54	69	0	15	15	15	0	0
Vingt-neuvième session, 11-29 novembre 2002	30	0	1	29	0	5,35/6,20	97	97	83	715	79	95	11	5	0	0	0	0
<b>Comité des droits de l'enfant</b>																		
Trente-septième session, 13 septembre-1 <sup>er</sup> octobre 2004	30	0	2	28	0	2,10/4,25	93	93	86	395	44	63	13	6	0	19	19	0
Trente-quatrième session, 15 septembre-3 octobre 2003	30	0	2	28	0	2,00/2,00	93	93	89	240	56	69	0	13	0	6	6	19
Trente et unième session, 16 septembre-4 octobre 2002	30	0	3	27	0	2,55/1,35	90	90	85	270	50	82	18	14	0	0	9	5
<b>CNUCED – Conseil du commerce et du développement</b>																		
Cinquante et unième session, 4-15 octobre 2004	20	0	0	20	0	4,55/5,35	100	100	83	630	7	34	7	20	0	0	40	20
Cinquantième session, 6-17 novembre 2003	20	0	0	20	0	5,05/5,10	100	100	83	615	18	42	12	12	12	0	6	18
Quarante-neuvième session, 7-18 octobre 2002	20	0	0	20	0	7,25/6,30	100	100	77	835	100	100	0	0	0	0	0	0
<b>Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire – Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>																		
Cinquante-cinquième session, 4-8 octobre 2004	10	0	1	9	0	1,25/3,05	90	90	75	270	36	36	0	0	0	14	14	14
Cinquante-quatrième session, 29 septembre-3 octobre 2003	10	0	1	9	0	2,40/1,15	90	90	77	235	0	33	0	33	17	50	0	0
Cinquante-troisième session, 30 septembre-4 octobre 2002	10	0	1	9	0	2,10/1,20	90	90	78	210	0	0	0	0	0	20	0	20

## C. Vienne

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
<b>Organe international de contrôle des stupéfiants</b>																		
Quatre-vingtième session, 17-28 mai 2004	20	0	0	20	0	0,40/0,30	100	100	98	70	3	10	0	0	13	15	8	15
Soixante-dix-septième session, 26 mai-6 juin 2003	20	0	0	20	0	0,10/0,25	100	100	99	35	6	10	2	2	23	15	11	19
Soixante-quatorzième session, 6-17 mai 2002	20	0	0	20	0	1,30/0,25	100	100	97	115	0	5	5	0	30	30	13	9
<b>Organe international de contrôle des stupéfiants</b>																		
Quatre-vingt-unième session, 27 octobre-11 novembre 2004	24	0	0	24	0	0,65/0,15	100	100	98	80	4	7	2	0	13	9	4	28
Soixante-dix-huitième session, 29 octobre-14 novembre 2003	26	0	0	26	0	0,50/0,30	100	100	98	80	6	12	0	6	0	19	15	17
Soixante-quinzième session, 30 octobre-15 novembre 2002	26	0	0	26	0	0,25/0,05	100	100	99	30	12	22	3	7	12	11	10	9
<b>Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets ionisants</b>																		
Cinquante-deuxième session, 26-30 avril 2004	10	0	0	10	0	0,15/2,45	100	100	94	100	31	62	8	23	0	8	8	23
Cinquante et unième session, 27-31 janvier 2003	10	0	0	10	0	0,40/2,50	100	100	88	210	100	100	0	0	0	0	0	0
Aucune séance en 2002																		
Cinquantième session, 23-27 avril 2001	10	0	2	8	0	0,15/3,50	80	80	66	245	0	11	0	11	0	67	0	11
<b>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique</b>																		
Quarante-septième session, 2-11 juin 2004	16	0	0	16	0	2,20/0,40	100	100	94	100	7	7	0	0	0	0	21	21
Quarante-sixième session, 11-20 juin 2003	16	0	1	15	0	4,20/5,00	94	94	74	560	16	32	0	16	16	0	16	0

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Quarante-cinquième session, 5-14 juin 2002	16	0	0	16	0	3,40/11,00	100	100	69	880	47	53	0	6	6	0	0	17
Quarante-quatrième session, 6-15 juin 2001	16	0	1	15	0	3,00/9,10	94	94	69	730	15	25	0	10	0	0	15	60
<b>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</b>																		
Treizième session, 11-20 mai 2004	16	0	0	16	0	5,20/0,05	100	100	89	325	1	25	13	11	6	6	23	12
Douzième session, 13-22 mai 2003	16	0	0	16	0	4,00/2,50	100	100	86	410	14	42	9	19	23	16	12	5
Onzième session, 16-25 avril 2002	16	0	0	16	0	1,40/4,20	100	100	88	360	11	22	11	0	22	16	15	25
<b>Comité des stupéfiants</b>																		
Quarante-septième session, 15-19 mars 2004	10	0	0	10	0	2,40/0,50	100	100	88	210	26	59	22	11	11	8	8	4
Quarante-sixième session, 8-15 avril 2003	12	0	0	12	0	3,50/0,00	100	100	91	185	34	73	18	21	9	9	5	0
Quarante-cinquième session, 11-15 mars 2002	10	1	0	11	0	4,15/0,30	110	90	86	285	43	89	26	20	0	7	4	0
<b>CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage</b>																		
Quarante et unième session, 13-17 septembre 2004	10	0	0	10	0	1,55/2,35	100	100	85	270	0	33	33	0	33	33	0	0
Quarantième session, 23-27 février 2004 (New York)	10	0	0	10	0	3,10/3,30	100	100	78	400	21	22	0	0	0	0	0	78
Trente-neuvième session, 10-14 novembre 2003	10	0	0	10	0	2,10/1,30	100	100	88	220	50	50	0	0	0	0	0	50
Trente-sixième session, 4-8 mars 2002 (New York)	10	0	0	10	0	2,20/1,10	100	100	88	210	0	0	0	0	0	0	0	100
<b>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique – Sous-Comité juridique</b>																		
Quarante-troisième session, 29 mars-8 avril 2004	18	0	0	18	0	4,40/4,35	100	100	83	550	8	17	8	0	8	8	8	17

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
													Quarante deuxième session, 24 mars-4 avril 2003	20	0	0	20	0
Quarantième et unième session, 2-12 avril 2002	18	0	0	18	0	5,10/11,30	100	100	69	1 000	29	45	14	2	17	19	2	5
<b>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique</b>																		
Quarante et unième session, 16-27 février 2004	20	0	1	19	0	3,15/5,05	95	95	81	500	22	38	16	0	16	6	9	9
Quarantième session, 17-28 février 2003	20	0	1	19	0	2,30/9,40	95	95	75	730	9	50	18	23	9	9	4	9
Trente-neuvième session, 25 février-8 mars 2002	20	0	1	19	0	2,20/7,40	95	95	78	600	0	18	0	18	9	27	0	9
Trente-huitième session, 12-23 février 2001	20	0	1	19	0	2,00/4,50	95	95	84	410	25	33	8	0	0	4	17	4
<b>Commission des stupéfiants – Comité plénier</b>																		
Quarante-septième session, 15-18 mars 2004	8	0	0	8	0	2,35/3,20	100	100	75	355	n.d.							
Quarante-sixième session, 9-14 avril 2003	8	0	0	8	0	4,00/1,10	100	100	78	310	n.d.							
Quarante-cinquième session, 11-14 mars 2002	8	0	0	8	0	1,00/2,25	100	100	86	205	n.d.							

\* Taux d'utilisation crédité à New York.

## D. Nairobi

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</b>																			
2004	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	n.d.								
2003	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	n.d.								
2002	4	1	1	4	0	0	100	50	80	0	n.d.								
<b>Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour les établissements humains</b>																			
2004	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	n.d.								
2003	5	0	1	4	0	0	80	80	80	0	n.d.								
2002	5	2	0	7	0	0	140	60	100	0	n.d.								
<b>Conseil d'administration du PNUE</b>																			
Session extraordinaire (2004)	12	0	0	12	0	1,25	100	100	96	85	45	72	25	2	5	15	3	0	
Session extraordinaire, 12-15 février 2002	14	0	0	14	0	0	100	100	100	0	38	99	61	0	0	6	18	0	
Session extraordinaire 29-31 mai 2000	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	60	120	60	0	0	0	0	0	

## Annexe II

### Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation

(Mai 2004 à avril 2005 et année civile 2004)

#### A. Mai 2004 à avril 2005

Groupe	Réunions avec services d'interprétation			Réunions sans services d'interprétation	
	Demandés	Fournis	Non fournis	Demandés	Fournis
<b>New York</b>					
Groupe des États d'Afrique	22	21	1	27	27
Union africaine	7	4	3	84	84
Alliance des petits États insulaires	11	10	1	2	2
Groupe des États arabes/Ligue des États arabes	7	6	1	43	43
Groupe des États d'Asie	15	10	5	7	7
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	3	3	–	12	12
Organisation de coopération économique de la mer Noire	0	0	0	1	1
Communauté des Caraïbes	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	18	18
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	–	–	–	3	3
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	1	–	1	0	0
Union européenne	–	–	–	3	3
Groupe des 15	1	1	–	–	–
Groupe des 77	46	39	7	515	515
Groupe des pays en développement sans littoral	7	4	3	1	1
Groupe des pays les moins avancés	13	8	5	3	3
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	47	47
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	19	15	4	3	3
Mouvement des pays non alignés	21	17	4	69	69
Organisation de la Conférence islamique	16	12	4	18	18
Groupe de Rio	3	3	–	–	–
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	6	6
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	14	11	3	2	2
<b>Total partiel</b>	<b>206</b>	<b>164</b>	<b>42</b>	<b>865</b>	<b>865</b>

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>Genève</b>					
Groupe des États d'Afrique	2	2	–	49	49
Union africaine	–	–	–	4	4
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Asie	1	1	–	39	39
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	26	26
Union européenne	1	1	–	19	19
Groupe des 15	3	3	–	12	12
Groupe des 21	12	12	–	–	–
Groupe des 77	2	2	–	11	11
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	13	13	–	95	95
Ligue des États arabes	–	–	–	34	34
Pays les moins avancés	1	1	–	2	2
Mouvement des pays non alignés	–	–	–	9	9
Organisation de la Conférence islamique	9	9	–	33	33
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	64	64
<b>Total partiel</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>–</b>	<b>398</b>	<b>398</b>
<b>Vienne</b>					
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	86	86
Groupe des États arabes	–	–	–	8	8
Groupe des États d'Asie	–	–	–	38	38
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	1	1
Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	78	78
Groupe des 77	–	–	–	52	52
G-8	–	–	–	5	5
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	68	68
Pays nordiques	–	–	–	1	1
Réunion des pays ayant le français en partage	–	–	–	1	1
Groupe D (Groupe des États d'Europe orientale)	–	–	–	12	12
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	8	8
Autres groupes régionaux	–	–	–	36	36
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>394</b>	<b>394</b>

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>Nairobi</b>					
Conférence Afrique-Chine	1	1	–	–	–
Groupe des États d'Afrique	20	20	–	9	9
Groupe des États arabes	–	–	–	19	19
Groupe des États de l'Asie et du Pacifique	–	–	–	21	21
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	17	17
Union européenne	–	–	–	52	52
Groupe des 77 et de la Chine	–	–	–	53	53
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	19	19
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	7	7	–	27	27
Réunions de sous-comités des représentants permanents du PNUE et d'ONU-Habitat	–	–	–	61	61
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	19	19
<b>Total partiel</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>297</b>	<b>297</b>
<b>Total</b>					
<b>Mai 2004-avril 2005</b>	<b>278</b>	<b>236</b>	<b>42</b>	<b>1 954</b>	<b>1 954</b>
<b>Mai 2003-avril 2004</b>	<b>328</b>	<b>295</b>	<b>33</b>	<b>1 513</b>	<b>1 513</b>
<b>Mai 2002-avril 2003</b>	<b>290</b>	<b>267</b>	<b>23</b>	<b>1 593</b>	<b>1 593</b>

**B. Janvier-décembre 2004**

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>New York</b>					
Groupe des États d'Afrique	18	18	0	34	34
Groupe des États d'Afrique sur les questions relevant de la Cinquième Commission	8	6	2	1	1
Union africaine	8	6	2	52	52
Alliance des petits États insulaires	19	18	1	6	6
Groupe des États arabes	6	6	0	5	5
Groupe des États d'Asie	16	13	3	5	5
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	3	3	–	5	5
Organisation de coopération économique de la mer Noire	–	–	–	1	1
Communauté des Caraïbes	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	19	19
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	–	–	–	2	2
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	1	0	1	–	–
Union européenne	0	0	0	3	3
Groupe des 15	1	1	–	–	–
Groupe des 77	24	18	6	479	479
Groupe des 77 sur les questions relevant de la Cinquième Commission	15	13	2	31	31
Groupe des pays en développement sans littoral	5	2	3	1	1
Groupe des pays les moins avancés	19	14	5	4	4
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	57	57
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	23	18	5	2	2
Mouvement des pays non alignés	19	18	1	26	26
Organisation de la Conférence islamique	20	15	5	16	16
Groupe de Rio	3	3	–	–	–
Association sud-asiatique de coopération régionale	–	–	–	1	1
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	7	7
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	13	11	2	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>221</b>	<b>183</b>	<b>38</b>	<b>761</b>	<b>761</b>

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>Genève</b>					
Groupe des États d'Afrique	2	2	–	21	21
Union africaine	–	–	–	1	1
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Asie	1	1	–	31	31
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	14	14
Groupe B (CNUCED – Groupe des États d'Europe occidentale)	–	–	–	8	8
Groupe des 15	11	11	–	16	16
Groupe des 77	4	4	–	19	19
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	11	11	–	76	76
Ligue des États arabes	–	–	–	2	2
Pays les moins avancés	1	1	–	2	2
Mouvement des pays non alignés	–	–	–	2	2
Organisation de la Conférence islamique	11	11	–	16	16
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	32	32
<b>Total partiel</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>–</b>	<b>241</b>	<b>241</b>
<b>Vienne</b>					
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	85	85
Groupe des États arabes	–	–	–	4	4
Groupe des États d'Asie	–	–	–	38	38
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	1	1
Union européenne	–	–	–	62	62
Groupe des 77	–	–	–	47	47
G-8	–	–	–	7	7
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	60	60
Pays nordiques	–	–	–	1	1
Groupe D (Groupe des États d'Europe orientale)	–	–	–	16	16
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	12	12
Autres groupes régionaux	–	–	–	26	26
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>359</b>	<b>359</b>
<b>Nairobi</b>					
Groupe des États d'Afrique	11	11	–	19	19
Groupe des États arabes	–	–	–	19	19
Groupe des États de l'Asie et du Pacifique	–	–	–	18	18
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	11	11
Union européenne	–	–	–	40	40

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Groupe des 77	–	–	–	24	24
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	15	15
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	7	7	–	26	26
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	12	12
<b>Total partiel</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>184</b>	<b>184</b>
<b>Total</b>					
<b>Janvier-décembre 2004</b>	<b>280</b>	<b>242</b>	<b>38</b>	<b>1 545</b>	<b>1 545</b>

## Annexe III

### A. Demandes d'organisation de réunions pendant la soixantième session de l'Assemblée générale

#### 1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

##### Lettre du Président du Comité, datée du 8 juin 2005

Comme vous le savez, dans sa résolution 59/28 du 1<sup>er</sup> décembre 2004, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de continuer à suivre l'évolution concernant la question de Palestine et d'en rendre compte, en formulant des suggestions, à elle-même, au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général, selon qu'il conviendrait, et a aussi prié le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il avait besoin pour s'acquitter de ses tâches.

N'étant pas maître du déroulement des événements qu'il est chargé de suivre, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime, au vu de l'expérience, qu'il pourrait avoir besoin de se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale. Ces séances s'ajouteraient à la réunion solennelle prévue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui figure déjà dans le calendrier approuvé chaque année.

En ce qui concerne la documentation soumise à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (Supplément n° 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement son rapport chaque année au début du mois d'octobre, avant de le transmettre aux services de traduction et de reproduction.

Cela étant, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit de nouveau autorisé à se réunir pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, selon les besoins, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

#### 2. Comité des relations avec le pays hôte

##### Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 31 mars 2005

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir durant la soixantième session de l'Assemblée générale.

Cette demande est fondée sur le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque le besoin s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 59/42 du 16 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre ses travaux ainsi que le prévoit la résolution 2819 (XXVI), et de lui en rendre compte à sa soixantième session. Compte tenu de la nature de ces

travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances seulement.

### **3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

#### **Mémorandum du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 10 juin 2005**

Au paragraphe 3 de sa résolution 59/119 relative au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), adoptée à sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'aide dont il avait besoin pour mener ses travaux afin d'assurer la sécurité financière de l'Office.

Pour s'acquitter de sa mission, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'UNRWA, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. L'UNRWA n'est pas en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant septembre/octobre 2005; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut pas établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa soixantième session.

Le Groupe de travail devant présenter son rapport actualisé avant la fin de la première quinzaine d'octobre, pour que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation et l'Assemblée générale puissent l'examiner, il ne dispose que d'un temps limité pour tenir les réunions nécessaires et rédiger ledit rapport.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la soixantième session de l'Assemblée générale.

### **4. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

#### **Lettre du Directeur adjoint (Bureau du Secrétaire du Conseil), datée du 29 juin 2005**

Nous vous saurions gré de bien vouloir demander au Comité des conférences d'autoriser le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à se réunir du 28 au 30 septembre 2005, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

La pratique du Conseil d'administration est de tenir trois sessions par an : a) une première session ordinaire en janvier; b) une session annuelle en juin; et c) une seconde session ordinaire en septembre. Il nous faut aussi garder à l'esprit que le calendrier de ces réunions doit être coordonné avec celui des sessions du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Compte tenu des dates de la session annuelle et des délais nécessaires pour rédiger, traduire et distribuer les documents, la seconde session ordinaire ne peut se tenir avant septembre; elle ne peut non plus se tenir plus tard à cause de la session

de l'Assemblée générale. Nous avons tenu compte des autres réunions prévues au programme des conférences avant de proposer les dates de la session de septembre.

## **5. Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies**

### **Mémorandum du secrétariat de la Commission, daté du 30 juin 2005**

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir demander au Comité des conférences d'approuver, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la tenue d'une séance de la Commission du désarmement en novembre 2005.

La tenue de la session d'organisation de la Commission au cours de la session de l'Assemblée générale se justifie tant par des raisons pratiques du point de vue politique que par des raisons tenant aux participants. La Première Commission et la Commission du désarmement s'occupent toutes deux de questions touchant le désarmement, et les États Membres participants sont représentés par les mêmes délégations, dont près de la moitié viennent de la Conférence du désarmement qui a son siège à Genève.

La participation des ambassadeurs s'occupant du désarmement aux travaux de la Première Commission donne une occasion exceptionnelle d'examiner et de résoudre non seulement les questions d'organisation, mais aussi les questions de fond qui requièrent une connaissance approfondie du mécanisme de désarmement international et des questions de fond y relatives.

## **6. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

### **Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 9 juin 2005**

La présente lettre est une demande de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale afin de tenir une séance de travail d'un après-midi au cours de la semaine où la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) examinera la question de Palestine, et où le Président du Comité spécial présentera son rapport.

La raison pour laquelle cette réunion est prévue à New York est que cela permettra aux membres du Comité d'examiner les travaux et de procéder à un échange de vues sur les mesures à prendre dans les mois précédant ses consultations prévues à Genève et le voyage au Moyen-Orient qui s'ensuivra.

## **B. Informations statistiques**

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale par les organes mentionnés ci-dessus.

<i>Organe</i>	<i>Nombre de minutes perdues</i>			<b>Total des minutes perdues</b>
	<i>Nombre de séances tenues</i>	<i>Séances ouvertes en retard</i>	<i>Séances levées avant l'heure</i>	
1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	70	85	<b>155</b>
2. Comité des relations avec le pays hôte	1	25	120	<b>145</b>
3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	15	30	<b>45</b>
4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	11	195	325	<b>520</b>
5. Commission du désarmement	1	15	125	<b>140</b>
6. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	1	5	–	<b>5</b>